

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

publié le 03/04/26

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 27 MARS 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

26-DCM-DGS-023

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX & LE 27 MARS à neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance d'installation et pour procéder à l'élection du Maire et des adjoints, en séance publique, à l'Espace des Arts, sous la Présidence Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 23 mars 2026.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU VAR.

PRESENTS : M. Hervé STASSINOS – M. Jean-François PLANES - Mme Agnès BIASUTTO - M. Serge VENNET - Mme Magali VINCENT - M. Jean-Claude VEGA - Mme Graziella PIRAS - M. Jean-Michel PEYRATOUT - Mme Stéphanie ASCIONE - M. Eric GALIANO - Mme Annick DUCARRE - Mme Cécile CRISTOL - M. Jean-Marc ILLICH - Mme Isabelle ROGER - Mme Valérie CAMPENS - M. Christian GARNIER - Mme Chantal JOVER - M. Ruddy GUIGGIA - Mme Isabelle LENOIR - M. Bernard LEJEUNE - Mme Chantal ROUZIER - M. Gaëtan SWINNEN - Mme Mylène SORIANO - Mme Valérie RIALLAND - M. Elian DEVESA - Mme Céline PRATI - M. Thierry MIMOUNI - Mme Dominique ROLLAND – M. Gabriel LADOUCE - Mme Emilie THOMAS - M. Laurent BAILLOUX.

POUVOIRS : M. Thomas MICHEL à Christian GARNIER – Mme Martine CABOT à Mme Valérie RIALLAND.

ABSENT : Néant

QUORUM : atteint

SECRETAIRE de SEANCE : Ruddy GUIGGIA est désigné secrétaire de séance.

M. STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

VU le CGCT et notamment son article 2121-21

CONSIDERANT que la commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var.

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, et conformément à l'article 6 des statuts de cette association, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune,

Compte tenu de ce qui précède, il conviendra donc de désigner :

- Un délégué titulaire
- Et un délégué suppléant.

Ces deux délégués seront élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf si les conseillers municipaux en décident autrement à l'unanimité.

Les candidatures pourront être déposées juste avant le vote.

26-DCM-DGS-023

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DESIGNER** deux membres du conseil municipal (1 titulaire et 1 suppléant), en qualité de représentant de la Commune pour siéger au bureau de l'association des communes forestières du Var ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que Représentant de la Commune, à signer tous les actes utiles.

M. STASSINOS propose les candidatures de Stéphanie ASCIONE comme titulaire, et de Serge VENNET comme suppléant.

Mme RIALLAND propose les candidatures d'Elían DEVESA et de Martine CABOT.

- Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

Résultats des votes :

Liste de Mme RIALLAND : 7 voix (Mmes Rialland, Prati, Rolland, Cabot et M Ladouce, Mimouni et Devesa).

Liste de M. STASSINOS : 24 voix.

2 ABSTENTIONS : Mme THOMAS et M. BAILLOUX.

Mme ASCIONE et M. VENNET sont donc élus représentants de la commune au sein du syndicat des communes forestières varoises.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Ruddy GUIGGIA

Le Maire,
Hervé STASSINOS

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.